

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

du LUNDI 24 JUIN 2013 à 18 heures

à SAINT-THIBERY

Salle des Fêtes

NOTE DE SYNTHÈSE

POLE FONCTIONNEMENT

FINANCES

N°1. → BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2012

En application de l'article L. 1612-12 du C.G.C.T., l'ensemble des Comptes de Gestion 2012 ont bien été transmis à la CAHM avant le 1^{er} juin 2013, et certifiés exact dans ses résultats par le comptable public.

Les Comptes de Gestion sont soumis au vote du Conseil communautaire en même temps que les Comptes Administratifs en vue de permettre un contrôle simultané et réciproque des deux documents.

Selon les dispositions de l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire doit délibérer sur les Comptes Administratifs, présentés par l'ordonnateur. Les Comptes Administratifs 2012 doivent être rigoureusement conformes aux Comptes de Gestion tenus par le comptable public.

Les Comptes Administratifs constituent l'arrêté des comptes. Ils retracent toutes les dépenses et toutes les recettes de l'exercice 2012.

Par conséquent, il convient de constater que le Compte Administratif 2012 du *Budget principal (CA 2012 GRAVE SUR LE CD-ROM)* et les Comptes Administratifs 2012 des *Budgets annexes (CA 2012 GRAVES SUR LE CD-ROM)* de la CAHM sont conformes aux Comptes de Gestion 2012 établis par le comptable.

La balance du Compte Administratif 2012 du Budget principal s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	56 426 845,70 €	58 299 641,71 €
Reports de l'exercice 2011		1 535 625,80 €
Résultat cumulé	56 426 845,70 €	59 835 267,51 €

Excédent de fonctionnement : 3 408 421,81 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	12 493 249,80 €	13 590 452,47 €
Reports de l'exercice 2011	682 521,09 €	
Restes à réaliser à reporter en 2013	2 589 800,85 €	2 589 800,85 €
Résultat cumulé	15 765 571,74 €	16 180 253,32 €

Solde d'exécution positif d'investissement : 414 681,58 €

N°2. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2012 du « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE''

Le Compte Administratif 2012 du Budget annexe *Transport Hérault Méditerranée* de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2012 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	2 239 169,33 €	2 700 549,79 €
Reportes de l'exercice 2011		590 048,25 €
Résultat cumulé	2 239 169,33 €	3 290 598,04 €

Excédent de fonctionnement : 1 051 428,71 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	5 596,26 €	60 579,95 €
Reportes de l'exercice 2011	13 871,34 €	
Résultat cumulé	19 467,60 €	60 579,95 €

Solde d'exécution positif d'investissement : 41 112,35 €

N°3. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM - PAEHM « LE PUECH » A PORTIRAGNES : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2012

Le Compte Administratif 2012 du Budget annexe *Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech »* de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2012 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	86 471,52 €	805,00 €
Reportes de l'exercice 2011		380 777,49 €
Résultat cumulé	86 471,52 €	381 582,49 €

Excédent de fonctionnement : 295 110,97 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reportes de l'exercice 2011	446 142,52 €	
Résultat cumulé	446 142,52 €	0,00 €

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 446 142,52 €

N°4. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM - PAEHM « LA CROUZETTE » A SAINT-THIBERY : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2012

Le Compte Administratif 2012 du Budget annexe *Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Crouzette »* de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2012 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	48 989,22 €	0,00 €
Reportes de l'exercice 2011		231 613,40 €
Résultat cumulé	48 989,22 €	231 613,40 €

Excédent de fonctionnement : 182 624,18 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reportes de l'exercice 2011		25 117,13 €
Résultat cumulé	0,00 €	25 117,13 €

Solde d'exécution positif d'investissement : 25 117,13 €

N°5. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM - PAEHM « LES ROCHES BLEUES » A SAINT-THIBERY : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2012

Le Compte Administratif 2012 du Budget annexe *Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Les Roches Bleues »* de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2012 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	53 225,00 €	53 225,00 €
Reports de l'exercice 2011		
Résultat cumulé	53 225,00 €	53 225,00 €

Résultat de fonctionnement : 0,00 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	53 225,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2011		
Résultat cumulé	53 225,00 €	0,00 €

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 53 225,00 €

N°6. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM - PAEHM « LES PRADELS » A POMEROLS: approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2012

Le Compte Administratif 2012 du Budget annexe *Parc d'Activités Hérault Economiques Méditerranée « Les Pradels »* de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2012 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	2 931,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2011		163 668,92 €
Résultat cumulé	2 931,00 €	163 668,92 €

Excédent de fonctionnement : 160 737,92 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2011	207 876,10 €	
Résultat cumulé	207 876,10 €	0,00 €

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 207 876,10 €

N°7. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM - PAEHM « LA CAPUCIERE » A BESSAN : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2012

Le Compte Administratif 2012 du Budget annexe *Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière »* de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2012 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	6 427 468,60 €	6 504 502,62 €
Reports de l'exercice 2011		515 816,05 €
Résultat cumulé	6 427 468,60 €	7 020 318,67 €

Excédent de fonctionnement : 592 850,07 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	6 427 468,60 €	8 083 786,08 €
Reports de l'exercice 2011	1 883 786,08 €	
Résultat cumulé	8 311 254,68 €	8 083 786,08 €

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 227 468,60 €

N°8. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM - PAEHM "LES CLAIRETTES" A ADISSAN : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2012

Le Compte Administratif 2012 du Budget annexe *Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée* « Les Clairettes » de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2012 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2011		0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €

Résultat de fonctionnement : 0,00 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2011	54 732,83 €	
Résultat cumulé	54 732,83 €	0,00 €

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 54 732,83 €

N°9. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM - « PARC TECHNOLOGIQUE » A SAINT-THIBERY : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2012

Le Compte Administratif 2012 du Budget annexe du *Parc Technologique* de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2012 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2011		
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €

Résultat de fonctionnement : 0,00 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2011	212 316,80 €	
Résultat cumulé	212 316,80 €	0,00 €

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 212 316,80 €

N°10. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM - PAEHM « L'AUMORNE » A FLORENSAC (renommé « L'Audacieux » par délibération du 24/09/2012) : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2012

Le Compte Administratif 2012 du Budget annexe *Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée* « L'Aumorne » de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2012 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	995 047,13 €	995 047,13 €
Reports de l'exercice 2011		
Résultat cumulé	995 047,13 €	995 047,13 €

Résultat de fonctionnement : 0,00 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	995 047,13 €	345 655,16 €
Reports de l'exercice 2011	345 655,16 €	
Résultat cumulé	1 340 702,29 €	345 655,16 €

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 995 047,13 €

N°11.→ BUDGET ANNEXE DE LA CAHM - PAEHM "LE ROUBIE" A PINET : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2012

Le Compte Administratif 2012 du Budget annexe *Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée* « Le Roubié » de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2012 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2011		0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €

Résultat de fonctionnement : 0,00 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2011	29 140,00 €	
Résultat cumulé	29 140,00 €	0,00 €

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 29 140,00 €

N°12.→ BUDGET ANNEXE DE LA CAHM - PAEHM "LA MEDITERRANEENNE" A AGDE : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2012

Le Compte Administratif 2012 du Budget annexe *Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée* « La Méditerranéenne » de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2012 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	1 509 732,11 €	1 520 668,32 €
Reports de l'exercice 2011		810,00 €
Résultat cumulé	1 509 732,11 €	1 521 478,32 €

Excédent de fonctionnement : 11 746,21 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	1 509 732,11 €	1 300 730,17 €
Reports de l'exercice 2011	200 730,17 €	
Résultat cumulé	1 710 462,28 €	1 300 730,17 €

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 409 732,11 €

N°13.→ BUDGET ANNEXE DE LA CAHM - PAEHM "JACQUES COEUR" A MONTAGNAC : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2012

Le Compte Administratif 2012 du Budget annexe *Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée* « Jacques Cœur » de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2012 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	27 086,85 €	32 299,45 €
Reports de l'exercice 2011	8,00 €	
Résultat cumulé	27 094,85 €	32 299,45 €

Excédent de fonctionnement : 5 204,60 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	27 086,85 €	280,08 €
Reports de l'exercice 2011	280,08 €	
Résultat cumulé	27 366,93 €	280,08 €

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 27 086,85 €

N°14. → BUDGET ANNEXE DE LA CAHM - "HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBÉRY » : approbation du Compte de gestion et adoption du Compte Administratif 2012

Le Compte Administratif 2012 du Budget annexe du « Hameau agricole de Saint-Thibéry » de la CAHM est conforme au Compte de Gestion 2012 établi par le comptable, la balance du Compte Administratif s'établissant comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	139 512,52 €	140 983,63 €
Report de l'exercice 2011		
Résultat cumulé	139 512,52 €	140 983,63 €

Excédent de fonctionnement : **1 471,11 €**

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	139 512,52 €	9 481,52 €
Report de l'exercice 2011	9 481,52 €	
Résultat cumulé	148 994,04 €	9 481,52 €

Solde d'exécution négatif d'investissement : **- 139 512,52 €**

N°15. → REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012, DES RESTES A REALISER ET AFFECTATION DES RESULTATS :

Après le vote des Comptes Administratifs, il appartient aux membres du Conseil communautaire de délibérer sur les résultats définitifs tels que proposés ci-dessous, de prendre en compte définitivement les restes à réaliser, et de décider de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé par une délibération spécifique. Ainsi, il est proposé :

Budget principal de la CAHM :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2012 du Budget Principal, déjà repris de façon anticipée au Budget Primitif :
Excédent de Fonctionnement : 3 408 421,81 €
Solde d'exécution positif d'Investissement : 414 681,58 €
- de reprendre définitivement les restes à réaliser sur le Budget Principal, déjà repris de façon anticipée au BP, pour un montant de : 2 589 800,85 € en dépenses et en recettes d'investissement
- d'affecter définitivement le résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget principal 2012 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève à 3 408 421,81 € comme suit :
Excédent de Fonctionnement reporté pour 1 308 421,81 €
Affectation à la section d'Investissement pour 2 100 000,00 €

Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2012 du Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » :
Excédent de Fonctionnement : 1 051 428,71 €
Solde d'exécution positif d'Investissement : 41 112,35 €

Budget annexe PAEHM « Le Puech » à Portiragnes :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2012 :
Excédent de Fonctionnement : 295 110,97 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement : - 446 142,52 €

Budget annexe PAEHM « La Crouzette » à Saint Thibéry :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2012 :
Excédent de Fonctionnement : 182 624,18 €
Solde d'exécution positif d'Investissement : 25 117,13 €

Budget annexe PAEHM « Les Roches Bleues » à Saint Thibéry :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2012 :
Résultat de Fonctionnement : 0,00 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement : - 53 225,00 €

Budget annexe PAEHM « Les Pradels » à Pomerols :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2012 :	
Excédent de Fonctionnement :	160 737,92 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement :	- 207 876,10 €

Budget annexe PAEHM « La Capucière » à Bessan :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2012 :	
Excédent de Fonctionnement :	592 850,07 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement :	- 227 468,60 €

Budget annexe PAEHM « Les Clairettes » à Adissan :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2012 :	
Résultat de Fonctionnement :	0,00 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement :	- 54 732,83 €

Budget annexe PAEHM « Le Parc Technologique » à Saint Thibéry :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2012 :	
Résultat de Fonctionnement :	0,00 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement :	- 212 316,80 €

Budget annexe PAEHM « L'Aumorne » (renommé « L'Audacieux » par délibération du 24/09/2012) à Florensac :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2012 :	
Résultat de Fonctionnement :	0,00 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement :	- 995 047,13 €

Budget annexe PAEHM « Le Roubié » à Pinet :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2012 :	
Résultat de Fonctionnement :	0,00 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement :	- 29 140,00 €

Budget annexe PAEHM « La Méditerranéenne » à Agde :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2012 :	
Excédent de Fonctionnement :	11 746,21 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement :	- 409 732,11 €

Budget annexe PAEHM « Jacques cœur » à Montagnac :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2012 :	
Excédent de Fonctionnement :	5 204,60 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement :	- 27 086,85 €

Budget annexe « Hameau Agricole » à Saint-Thibéry:

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2012 :	
Excédent de Fonctionnement :	1 471,11 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement :	- 139 512,52 €

N°16. → JOURNEE PAYSANNE ORGANISEE LE 16 JUIN 2013 A BESSILLES SUR LA COMMUNE DE MONTAGNAC : attribution d'une subvention au syndicat « Les Jeunes Agriculteurs de l'Hérault »

« Les Jeunes Agriculteurs de l'Hérault » sont regroupés en un syndicat agricole et travaillent en concertation avec l'ensemble des organismes professionnels agricoles sur l'installation des jeunes en agriculture, l'animation du milieu rural, la communication sur leur métier et la mise en avant de leurs produits locaux auprès du grand public. Dans ce cadre l'association organise la première édition d'une Journée Paysanne le dimanche 16 juin 2013 à Bessilles sur la commune de Montagnac dans le but de montrer le dynamisme des jeunes en agriculture qui permettra notamment :

- la vente de produits agricoles locaux
- diverses animations : village vigneron, atelier du goût, tiercé de cochons, démonstration chiens de troupeau, tours de poney, courses de tracteurs, tombola, concert...

Le syndicat des Jeunes Agriculteurs a sollicité la Communauté d'agglomération pour une aide financière à hauteur de 500 euros et s'engage en retour à afficher lors de cette manifestation tous supports de communication de l'agglomération. Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur le principe d'attribuer une subvention aux Jeunes Agriculteurs de l'Hérault dans le cadre de l'organisation de cette Journée Paysanne.

ADMINISTRATION GENERALE

→ Délégation de Service Public :

Conformément à l'article L 1 411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public doit rendre compte chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante d'un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité de service. Sont soumis à l'examen de l'Assemblée délibérante les rapports d'activités pour 2012 des trois Délégations de Services Publics en vigueur, après qu'ils aient été présentés à la Commission consultative des services publics locaux le 20 juin à savoir :

N°17.→ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN DE VOYAGEURS : présentation du rapport d'activités 2012 par la Société CARPOSTAL-Agde

La Communauté d'Agglomération ayant confié la gestion du Service Public du réseau de transport urbain de voyageurs à la Société CARPOSTAL-Agde depuis 1^{er} mars 2010 celle-ci a établi un rapport d'activités de l'exercice 2012 qui doit être porté à la connaissance de l'Assemblée délibérante. Les membres du Conseil communautaire seront donc amenés à prendre acte du rapport annuel 2012 établi par la société CARPOSTAL (*RAPPORT GRAVE SUR LE CD-ROM*).

N°18.→ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : présentation du rapport annuel 2012 par la Lyonnaise des Eaux, délégataire du service public

La Communauté d'Agglomération ayant confié la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif à la Lyonnaise des Eaux depuis le 1^{er} janvier 2006, celle-ci a établi un rapport d'activités de l'exercice 2012 qui doit être porté à la connaissance de l'Assemblée délibérante. Les membres du Conseil communautaire seront donc amenés à prendre acte du rapport annuel 2012 établi par la Lyonnaise des Eaux (*RAPPORT GRAVE SUR LE CD-ROM*).

N°19.→ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LA COMMUNE D'AGDE : présentation du rapport d'activités 2012 par la S.a.r.l. GDV, délégataire du service public

La Communauté d'Agglomération ayant confié la gestion du Service Public de l'Aire d'accueil des gens du voyage d'Agde à la Société Gens du Voyage (GDV) depuis le 6 avril 2009, celle-ci a établi un rapport d'activités de l'exercice 2012 qui doit être porté à la connaissance de l'Assemblée délibérante. Les membres du Conseil communautaire seront donc amenés à prendre acte du rapport annuel 2012 établi par GDV (*RAPPORT GRAVE SUR LE CD-ROM*).

N°20.→ BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES DE LA CAHM SUR L'EXERCICE 2012 :

Conformément à l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit être soumis, chaque année, aux membres du Conseil communautaire et est ensuite annexé au Compte Administratif du Budget principal. Par conséquent, l'Assemblée délibérante sera invitée à prendre connaissance du bilan des acquisitions et cessions 2012 (*BILAN GRAVE SUR LE CD-ROM*).

POLITIQUE DE LA VILLE

N°21. →AIRES DE GRAND PASSAGE TEMPORAIRE SUR LES COMMUNES D'AGDE ET DE VIAS : approbation du règlement intérieur et d'une convention cadre d'occupation temporaire avec chacun des représentants des groupes des gens du voyage

Conformément à la loi du 5 juillet 2000 et au schéma Départemental pour l'accueil et l'habitat des Gens du voyage révisé par arrêté préfectoral n° DDTM34-2011-12-0819 du 27 septembre 2011, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réalisé deux aires de grand passage : une à Vias (site définitif) et une à Agde (site provisoire).

Elles sont ouvertes durant la période d'été et ont une capacité maximale de 100 caravanes chacune. Afin que la Communauté d'agglomération puisse faire respecter par les différents groupes les règles relatives au stationnement sur ces aires, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver un règlement intérieur ainsi qu'une convention cadre d'occupation précaire.

MARCHES PUBLICS

N°22. → ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES : lancement du marché

Dans le cadre du renouvellement des véhicules de la flotte automobile de la CAHM, le montant des nouvelles acquisitions est estimé à la somme de 283 327 € HT (hors tranche conditionnelle), soit 338 859,09 € TTC. Ainsi, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics et d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés à intervenir sur les lots suivants :

- Lot 1 « acquisition de six camions benne simple cabine et d'un camion benne double cabine » (tranche ferme) pour un montant estimatif de 233 160 € HT et "d'un camion benne simple cabine " (tranche conditionnelle) pour un montant de 29 264 € HT ;
- Lot 2 « acquisition d'un 4 x 4 de type Pick up » pour un montant estimatif de 25 084 € HT
- Lot 3 « acquisition d'une camionnette » pour un montant estimatif de 15 050 € HT
- Lot 4 « acquisitions d'un véhicule de tourisme » pour un montant estimatif de 10 033 € HT

Les membres du Conseil communautaire seront invités à se prononcer.

N°23. → GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE TRANSPORT DES SCOLAIRES VERS LES CENTRES AQUATIQUES COMMUNAUTAIRES : constitution d'un groupement de commandes et lancement d'une nouvelle consultation

Un groupement de commande a été constitué en date du 4 octobre 2011 pour le transport périscolaire des élèves des écoles de la Communauté d'agglomération vers les équipements aquatiques communautaires d'Agde et de Pézenas et un marché à bons de commande avec la Société CARPOSTAL a été passé le 12 octobre 2011 pour les années scolaires 2011-2012; 2012-2013. La Communauté d'agglomération et certaines communes du territoire souhaitant renouveler ce partenariat, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de constituer un nouveau groupement de commandes, de lancer une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres et de passer à l'issue de celle-ci un marché à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable 3 fois sans minimum, ni maximum.

N°24. → MARCHÉ 2011-053 - SERVICE DE TELECOMMUNICATION DE LA CAHM - LOT 3 « ACCES INTERNET COMMUNICATION DATA ZONES BLANCHES ET GRISES » : Avenant n°1

Le marché relatif à l'Accès Internet pour des communications Data Zones Blanches et Grises a été notifié à la société Alsatis pour une connexion internet au siège de 3 Mégabits par seconde (Mbits) asymétriques dont seulement 512 Kilobits (Kbts) par seconde garantis correspondant au prix de 60 € HT/mois soit 720 € HT/an.

L'ensemble des utilisateurs de la CAHM, siège et sites distants ont besoin de se connecter via cette connexion aux ressources du serveur de messagerie (Calendriers et emails) pour communiquer entre eux et avec l'extérieur. La connexion commandée initialement, n'offrant qu'un débit garanti de 512 Kbts par seconde, s'est révélée insuffisante pour supporter le trafic généré. Afin de pallier ce problème, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de rajouter, par avenant, au bordereau de prix unitaire une connexion internet de 4Mbps symétrique (soit un débit huit fois supérieur à la connexion initiale) dont 2 Mbps garanti pour un montant de 270 € HT / mois soit 3 240 €/an ainsi qu'une connexion internet supplémentaire de 60 € HT par mois pour la médiathèque de Pinet qui a rejoint le réseau intercommunal. Les membres du Conseil communautaire seront invités à se prononcer.

RESSOURCES HUMAINES

N°25. → RENOUELEMENT DU CONTRAT DU « REFERENT DE PARCOURS PLIE » AU SEIN DU PLIE HERAULT MEDITERRANEE :

Le contrat du « référent de parcours PLIE » au sein du PLIE Hérault Méditerranée arrive à son terme le 30 juin 2013. Les missions majeures de cet agent contractuel sont orientées dans l'organisation des parcours d'insertion professionnelle ciblés sur des emplois. En effet, l'organisation de ces parcours d'insertion est confiée à des référents qui proposent un accompagnement individualisé, renforcé et de proximité aux publics en difficulté du territoire de la CAHM.

Le « référent de parcours PLIE » accompagne en moyenne 70 à 80 personnes par an. Dans le cadre de ses missions il intervient auprès des personnes pour les aider, notamment, à définir un projet professionnel, à rédiger un curriculum-vitae, à préparer un entretien d'embauche, à trouver une formation professionnelle adaptée à leurs besoins. Au titre de 2012, cette mission a comptabilisé : 97 accompagnements dont 35 nouvelles entrées, 80 mises à l'emploi et formation réalisées sur des CDD supérieurs à 6 mois et des CDD inférieur à 6 mois (clause d'insertion, chantiers d'insertion) dont 11 sont sorties sur de l'emploi durable ou de la formation qualifiante.

Le budget consacré à cette mission est de 36 240 € pour l'année 2013, pris en charge par le Fonds Social Européen à hauteur de 33 740 € et 2 500 € par la CAHM et se décomposant comme suit :

- 36 240 € de salaire & charges
- 500 € de frais de déplacements
- 6 040 € de frais indirects.

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur le renouvellement du contrat « référent de parcours PLIE » pour une durée de 12 mois à compter de 1^{ER} juillet 2013, sur un emploi par référence au grade de Rédacteur territorial.

POLE PROJETS

URBANISME

N°26. → ADHESION DE LA COMMUNE DE BESSAN AU SERVICE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS : convention entre la CAHM et la commune

Par courrier du 21 décembre 2012, monsieur le Préfet de l'Hérault a informé la commune de Bessan que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (ex DDE) n'assurera plus les missions d'instruction des dossiers d'urbanisme de la commune de Bessan après le 30 juin. En conséquence la commune a demandé d'adhérer au Service d'Application du Droit des Sols de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Afin de concrétiser cette adhésion, le Conseil communautaire sera amené à autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition du service ADS pour instruire les demandes d'autorisation d'occuper le sol sur la commune de Bessan.

ENVIRONNEMENT

N°27. → LITTORAL DE LA COTE OUEST DE VIAS : demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à l'obtention des autorisations

Afin de gérer la problématique d'érosion du littoral de la côte Ouest de Vias, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a pour projet de réaliser des travaux de rétablissement du trait de côte sur ce secteur, opération dite de phase 1. Ce projet identifié dans sa globalité sur un linéaire 3,4 km sera réalisé en trois temps (3 exercices). Les procédures réglementaires menées à ce jour concerneront la réalisation de l'exercice 1. Conformément à l'article L123-1 du code de l'environnement, les membres du Conseil communautaires seront invités à demander l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'obtention de l'autorisation au titre du Code de l'environnement.

N°28. → TRAVAUX DE PROTECTION DU LITTORAL DE LA COTE OUEST DE VIAS - EXERCICE 1 : lancement de la consultation des entreprises

Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion et de protection des espaces naturels, la Communauté d'agglomération a en charge la gestion raisonnée du littoral et plus particulièrement les études et la réalisation des ouvrages. A ce titre, il a été décidé de réaliser, conformément à l'étude générale sur la portion du Littoral « Orb Hérault » de 2005 et l'avant-projet de 2010, les travaux de protection du littoral de la côte ouest de Vias (dite phase 1), dont le montant estimé à ce jour s'élève à 13,6 M€ HT. Ces travaux de réaligement du trait de côte seront réalisés en 3 phases (dites exercices) de fin 2013 jusqu'en 2018 et concernent principalement des travaux sur les espaces artificialisés et sur les espaces relictuels situés entre les espaces artificialisés. Il sera donc proposé aux membres du Conseil de lancer une première consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de réaligement de l'exercice 1 estimés à la somme de 5 170 000 € HT. Ces travaux ont fait l'objet d'une approbation de principe par délibération du 27 mai dernier, délibération qui officialisait également les demandes de subvention à hauteur de 78 %.

TOURISME

N°29. → CLASSEMENT EN CATEGORIE I - OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE VAL D'HERAULT : demande de classement

En 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de créer une Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée « Val d'Hérault » pour la gestion de l'Office de tourisme communautaire, classé -par Arrêté préfectoral en date du 24 février 2006- en catégorie 3 étoiles. Par délibération du 18 juillet 2011, la Communauté d'agglomération a sollicité le classement de l'Office de Tourisme communautaire Val d'Hérault dans la catégorie correspondant à ses caractéristiques. A ce jour, conformément aux nouvelles dispositions de la réglementation en vigueur, il est nécessaire de renouveler la demande du classement en catégorie I.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N°30. → PAEHM « L'AUDACIEUX » A FLORENSAC : cession du lot n°4, section AS, numéro cadastral 145, d'une superficie de 1 403 m² à monsieur MOUREAU Paul (artisan peintre) pour un montant de 75 991,81 € TTC

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a reconnu d'Intérêt communautaire par délibération du 23 janvier 2003 le Parc d'Activités Economiques situé au lieu-dit « L'Aumorne » sur la commune de Florensac et a réalisé les travaux d'aménagement. Le PAEHM « L'Audacieux » étant aujourd'hui composé de 22 lots allant de 1 000 m² à 2 000 m², il sera proposé aux membres du Conseil communautaire, conformément à la délibération du 27 juin 2012 (*qui a fixé les prix de commercialisation*) de se prononcer sur la cession du lot n°4.

Monsieur MOUREAU, est gérant d'une entreprise artisanale spécialisée dans la peinture intérieur et extérieure, le ravalement de façades et la pose de parquet dont le siège social est à ce jour implanté au centre-ville de la commune de

Florensac. Le bâtiment actuel manquant de place et d'accessibilité pour stocker les véhicules et le matériel de chantier, monsieur MOUREAU est candidat à l'acquisition dudit lot. L'implantation de ce projet permettra à moyen terme la création d'un emploi permanent à l'année. Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur la cession de ce lot pour un montant de 75 991,81 € TTC

EMPLOI & FORMATION

N°31.→ « PLEIADES EMPLOI SERVICES HERAULT » : renouvellement de partenariat et attribution d'une subvention

Les « *Pleiades emploi services Hérault* », initiées par le Département de l'Hérault visent à valoriser et professionnaliser le secteur des emplois de service aux particuliers. Dans l'optique de mieux répondre à sa vocation départementale, les « *Pleiades emploi services Hérault* » se sont appuyées sur des pôles relais locaux, portés sur leur territoire par les élus membres du Pôle. Depuis 2004, la Communauté d'agglomération est en partenariat avec l'association Pôle Emploi Services Hérault dont le bilan de l'exercice 2012 s'établit comme suit :

- organisation de deux Forums (avril et Novembre 2012) et un forum programmé en 2013.
- création d'un Collectif d'Employeurs
- résultats chiffrés pour l'année 2012 sur la CAHM :
 - 117 personnes ont été reçues en entretien individuel dans le cadre des services à la personne avec 36 offres d'emploi à la clef dont 19 contrats ont été signés sur le territoire de l'agglomération,
 - 40 contrats ont été signés dans le cadre de l'organisation des forums déroulés en 2012.

Dès lors, afin de pérenniser le travail engagé par les « *Pleiades emplois services Hérault* », les membres du Conseil communautaire seront invités à se prononcer sur l'opportunité de poursuivre la participation financière à cette structure pour l'exercice 2013 d'un montant de 12 000 €.

N°32. → MARKETHON 2013 - COMITE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE REGIONALE (COMIDER) -PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CAHM :

Dans le cadre du *MARKETHON 2013* qui se déroulera le *jeudi 17 octobre 2013*, le Comité pour le Développement de l'Economie Régionale (COMIDER) sollicite une participation financière de la Communauté d'agglomération à hauteur de 2 000 €. Le *MARKETHON* est une démarche de recherche d'emploi active organisée sous la forme d'un rallye pour l'emploi à l'échelon national, les partenaires de l'emploi (Service Public de l'Emploi/Mission Locale d'Insertion) sont invités à se joindre à cette journée.

La coordination et l'animation de cette journée dont l'action couvre l'ensemble du territoire sera réalisée par les services de la Communauté d'agglomération, le Service Emploi Formation Intercommunal (SEFI) et la Maison de l'Entreprise de Pézenas. Pour l'exercice 2012 le nombre d'entreprises visitées sur l'ensemble de la région fut de 15 189 avec 2 075 propositions d'emploi recueillies. Pour le territoire intercommunal ce sont 258 entreprises qui sont visitées : 13 offres d'emploi et 24 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de cette action (dont certaines hors saisonnalité).

Les membres du Conseil communautaire seront invités à se prononcer d'une part, sur le renouvellement de la participation de la CAHM à cette manifestation et d'autre part, sur sa prise en charge financière.

N°33.→ MAISON DU TRAVAIL SAISONNIER : « dialogue social » pour l'année d'activités 2013 : modification de la convention relative à l'indemnisation des partenaires sociaux participant aux diverses instances de travail

La Maison du Travail Saisonnier, instance de dialogue social de proximité conçue par la conférence régionale du travail, regroupe en Languedoc-Roussillon des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs et des salariés qui participent en leur qualité de syndicalistes ou de responsables professionnels à une mission de service public par convention de dialogue social signée entre la Communauté d'agglomération et l'Etat.

Le montant de l'engagement de l'Etat est de 35 000 € (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Languedoc-Roussillon). Une partie de cette somme, 9 000 € est destinée à l'indemnisation des partenaires sociaux. La Communauté d'agglomération assure, pour le compte du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, la fonction de gestionnaire de cette subvention, ce qui nous amène à tenir le compte des dépenses engagées dans les domaines prévus et à procéder au paiement des dépenses au co-contractant.

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à autoriser monsieur le Président à signer les conventions d'indemnisation à passer avec les partenaires sociaux pour l'exercice 2013.

N°34.→ DÉTERMINATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE :

Conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux membres du Conseil communautaire de déterminer le lieu de la prochaine séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de l'exercice 2013 *prévue le LUNDI 15 JUILLET 2013.*